

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT

Le présent contrat de séjour engage chacune des parties signataires :

- La personne accueillie
- La famille et/ou son représentant légal
- L'Association par sa Directrice Générale

Ce contrat est conclu entre :

D'une part,

L'Association La Providence
B.P n°2
26190 Saint Laurent en Royans

Représentée par sa Directrice Générale, Madame DUBOURDEAU Evelyne

Et d'autre part,

Représenté
Domicilié

1. L'admission

L'admission au sein du SAVS prend effet le 1 novembre 2012

L'orientation dans l'établissement est prononcée par la CDAPH de la Drôme (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) , qui préconise une orientation :

.....
L'établissement signale l'admission à la MDPH (Maison départementale des Personnes Handicapées) du département de la Drôme.

Dans un délai maximal de six mois, votre projet d'accueil et d'accompagnement sera réalisé, un avenant sera annexé à ce contrat et réactualisé tous les deux ans. En cas de nécessité, des bilans ponctuels pourront être réalisés.

2. La durée

Le présent contrat est à durée indéterminée et conforme à l'agrément et aux textes réglementaires en vigueur. Il pourra évoluer en fonction de votre projet de vie.

3. La présence

Le SAVS a un agrément d'ouverture de 365 jours par an.

4. L'accompagnement éducatif et social

Dans le cadre du projet d'établissement de l'Association et du projet de service du SAVS, l'équipe éducative a pour finalité de vous permettre de vous intégrer et de vous épanouir dans le tissu social. Il propose un accompagnement en milieu ouvert.

➤ Les objectifs d'accompagnement

- Contribuer à la réalisation de votre projet de vie.
- Evaluer avec vous vos besoins et l'aide à vous apporter.
- Vous accompagner dans votre vie personnelle et sociale en prenant en compte vos capacités et en s'appuyant sur vos potentialités.
- Assurer le suivi et la coordination des différents intervenants.
- Favoriser l'accès aux soins, l'effectivité de leur mise en œuvre.

5. Les prestations

Le Service d'accompagnement à la vie sociale vous propose, en fonction et après évaluation des besoins et des priorités spécifiques définis dans votre Projet d'Accueil et d'Accompagnement, les prestations suivantes :

➤ Une prestation matérielle

- Vous êtes locataire d'un logement, situé sur le secteur Vercors-Drôme et en capacité d'assumer avec une aide éducative, ce statut.
- Vous conseiller et vous aider dans l'accession à un logement, dans vos démarches quotidiennes et dans la gestion de vos frais de vie: loyers et charges, alimentation, habillement, loisirs, déplacements, en concertation avec votre responsable légal, si vous bénéficiez d'une mesure de protection.
- Des conseils ou une aide vous sont apportées dans toutes vos démarches administratives ainsi que la mise en œuvre d'aide de service en réseaux.

➤ Une prestation éducative et sociale

- Une visite par semaine est réalisée à votre domicile par l'équipe éducative. Des temps de rencontre supplémentaires peuvent être organisés en fonction de vos besoins.
- Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé prenant en compte vos capacités, vos difficultés, vos potentialités.

- Un soutien des relations avec votre environnement familial, social et professionnel.
- Un suivi et une coordination des actions des différents intervenants.
- Une présence effective, une écoute et une disponibilité pour vous accompagner dans toutes vos démarches.

➤ **Une prestation médicale**

- Si vous avez besoin de soins ou de traitements médicaux, l'équipe s'assure que vous consultez votre médecin, restez en relation avec vos spécialistes, que vous suivez vos traitements.
- Vous êtes en capacité de préparer et de suivre seul vos traitements.
- L'équipe peut vous accompagner lors de vos différents rendez-vous.
- En cas de situation de crise, ou si vous vous mettez en danger ou mettez les autres en danger, une hospitalisation peut être envisagée.

➤ **Votre sécurité**

- Vous disposez d'un téléphone portable ou fixe.
- Si vous utilisez un véhicule à moteur, un contrat d'utilisation pourra être établi et annexé à ce contrat.
- Vous devez disposer d'une assurance pour votre logement et d'une responsabilité civile.
- En cas d'urgence vous utilisez les dispositifs de droits communs, l'équipe éducative vous remettra la liste des numéros d'urgence.

➤ **Une collaboration avec les familles**

- Avec votre accord des liens sont établis avec votre famille. Son avis ou celui de votre représentant légal peut être sollicité lors de votre Projet.

6. Les dispositions financières

Le prix de journée de l'établissement est pris en charge par le département de la Drôme, soit 20... Euros pour 20...

Ce coût évolue chaque année après validation des organismes de contrôle et de tarification du Conseil Général.

Dans la mesure où vous assurez vous-même le paiement de vos frais de vie : loyers, charges, alimentation, habillement, loisirs, déplacements..., le département ne procède pas à une récupération de ressources au titre de l'Aide Sociale.

7. Résiliation du contrat :

La relation d'accompagnement peut prendre fin sur votre initiative.

La résiliation du présent contrat peut intervenir à votre demande ou à celle de votre représentant légal. Elle sera adressée par écrit à la Directrice Générale avec un préavis d'un mois.

Cette fin de contrat peut-être l'aboutissement d'un projet arrivé à son terme.

Cela peut-être aussi votre désir d'interrompre la relation engagée.

Dans ce cas, le SAVS, propose un entretien individuel au cours duquel vous sont données des indications sur d'éventuels relais.

Le contrat peut également prendre fin suite à un manquement de votre part, aux règles du contrat et de ses annexes, du respect du règlement.

La Directrice peut être à l'initiative de la résiliation pour les raisons suivantes.

- Evolution de votre état de santé ne répondant plus à la possibilité d'accueil,
- Désaccord avec le projet de service proposé.

8. Personnes à contacter

Directrice Générale de l'Association	Evelyne DUBOURDEAU
Directeur Adjoint de l'ESAT & des Hébergements	Jacques BONHORE
Chef de Service éducatif	Marie BRUNEL
Educateur Spécialisé du SAVS	Denis BACQUENOIS
Secrétariat	Monique PELIZZARI

N° Standard Association 04 75 48 15 15

N° Standard secteur hébergement 04 75 47 56 63 (heures bureau)

Fait à St Laurent en Royans, le

Signature précédée de la mention « lue et approuvée »

La Directrice Générale

La personne accueillie

Le responsable légal